



**ARRETE PORTANT VERSEMENT A SOLIHA AISNE D'UNE SUBVENTION  
POUR DES TRAVAUX REALISES PAR MONSIEUR FLORIAN TELLIER  
DANS LE CADRE P.I.G. DEPARTEMENTAL.**

N° 2022/0354

**LE MAIRE,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et la délibération du conseil communautaire n°51 du 08 avril 2021 qui décide d'abonder les aides départementales à la réhabilitation des logements dans le cadre du Programme (Départemental) d'Intérêt Général (P.I.G.)

**Vu** la demande de subvention présentée auprès de l'Agence nationale de l'Habitat (ANAH) par Monsieur Florian TELLIER, propriétaire occupant, pour la rénovation de sa maison d'habitation, sise à Athies sous Laon, au 03 rue de la paix,

**Vu** la délibération n°29, du 22 décembre 2021 par laquelle le Président est autorisé à verser une subvention à Monsieur Florian TELLIER via Soliha Aisne qui produira un certificat préalable d'achèvement des travaux,

**Considérant** que l'ANAH a instruit cette demande de subvention et que Soliha Aisne a produit une attestation de fin de travaux datée du 05 mars 2022 qui autorise le règlement de la subvention par la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon.

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :**

Monsieur Eric DELHAYE, Président de la Communauté d'Agglomération du pays de Laon, autorise le versement à Soliha Aisne, pour Monsieur TELLIER, propriétaire-occupant, dans le cadre du P.I.G., de la somme de trois mille (3000, 00 ) euros.

**ARTICLE 2 :**

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur des services financiers sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LAON, le 14/09/2022

**Eric DELHAYE**  
Président de la Communauté d'Agglomération  
du pays de Laon